

Parlamentsdienste

Services du Parlement

Servizi del Parlamento

Servetschs dal parlament



Commissions des institutions
politiques
Secrétariat
CH-3003 Berne
Tél. 031 322 99 44
Fax 031 322 98 67
www.parlement.ch
spk.cip@parl.admin.ch

La Commission des institutions politiques du Conseil national pendant la 48^e législature (2007 – 2011)

Contenu

- 1 Mandat
- 2 Objets traités pendant la 48^e législature (2007 - 2011)
- 3 Composition de la commission, sous-commissions
- 4 Nombre de séances nécessaires
- 5 En bref : les grands dossiers dont se saisira la commission pendant la 49^e législature, de 2011 à 2015 (selon l'état actuel des connaissances)

1 Mandat

Conformément à l'art. 44, al. 1, de la loi sur le Parlement (LParl), les commissions législatives :

- a. procèdent à l'examen préalable des objets qui leur ont été attribués ;
- b. examinent et tranchent les objets sur lesquels elles sont appelées à statuer définitivement en vertu de la loi ;
- c. suivent l'évolution sociale et politique dans leur domaine de compétences ;
- d. élaborent des propositions visant à résoudre des problèmes relevant de leur domaine de compétences ;
- e. veillent, dans leur domaine de compétences, à ce que des évaluations de l'efficacité soient effectuées ; à cette fin, elles soumettent des propositions aux organes concernés de l'Assemblée fédérale ou donnent un mandat au Conseil fédéral ;
- f. tiennent compte des résultats des évaluations de l'efficacité.

Conformément à la décision du bureau du 8 novembre 1991, la CIP s'est vu attribuer les domaines de compétences suivants : autorités fédérales (à l'exception du Tribunal fédéral), personnel fédéral, Confédération et cantons, garantie des constitutions cantonales, droits politiques, citoyenneté, étrangers, asile, rapports Église-État.

2 Objets traités pendant la 48^e législature (2007-2011)

21 Répartition par type des objets traités

La Commission des institutions politiques du Conseil national a procédé à l'examen préalable de 241 objets, qui se répartissent comme suit (les chiffres entre parenthèses concernent la 47^e législature, c'est-à-dire la période 2003-2007) :

	Type d'objet	Nombre	Remarques
a.	initiative populaire	3 (2)	
b.	projet d'acte du Conseil fédéral	22 (24)	
c.	rapport du Conseil fédéral	4 (5)	
d.	co-rapport	2 (1)	
e.	consultation relative aux projets d'ordonnance du Conseil fédéral	10 (1)	
f.	examen préalable des initiatives parlementaires	118 (51)	41 « donner suite » 72 « ne pas donner suite » 5 retraits
g.	décision concernant l'examen préalable positif de la commission de l'autre conseil	3 (4)	3 approbations
h.	examen préalable des initiatives de canton	11 (2)	1 « donner suite » 10 « ne pas donner suite »
i.	élaboration d'un projet (iv. pa. / iv. ct. 2 ^e phase)	16 (11)	12 approbations 4 classements
j.	projet de l'autre conseil (iv. pa. élaborée par une commission de l'autre conseil)	2 (2)	2 approbations
k.	intervention de la commission	8 (2)	6 motions 2 postulats
l.	motion de l'autre conseil (et motion de son propre conseil modifiée)	10 (5)	7 approbations (3 avec modification) 3 rejets
m.	pétition	13 (17)	13 « prendre acte »
n.	objet interne	19 (16)	
o.	cas particulier	-- (7)	
	Total	241 (150)	

22 Projets d'acte du Conseil fédéral et de l'autre conseil, initiatives populaires

Les principaux projets sont les suivants :

- [01.080](#) é Réforme de la direction de l'État
- [06.463](#) é lv. pa. Déductibilité fiscale des versements en faveur de partis politiques
- [07.039](#) é Introduction des passeports biométriques
- [08.061](#) n Contre la construction de minarets. Initiative populaire
- [08.515](#) é lv. pa. Retrait conditionnel d'une initiative populaire en cas d'adoption d'un contre-projet indirect
- [09.060](#) é Pour le renvoi des étrangers criminels (Initiative sur le renvoi). Initiative populaire. Modification de la LEtr
- [10.090](#) n Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux : la parole au peuple !). Initiative populaire
- [11.022](#) n Loi sur la nationalité. Révision totale

Un résumé du message ainsi que du rapport et des délibérations se trouve dans Curia Vista (suivre les liens ci-dessus).

Après avoir été examinés par le Parlement, trois projets ont été soumis à la votation populaire. L'introduction des passeports biométriques (07.039) a été acceptée de justesse le 17 mai 2009. L'initiative anti-minarets (08.061) et l'initiative sur le renvoi (09.060) ont été acceptées par le peuple et les cantons, respectivement le 29 novembre 2009 et le 28 novembre 2010, contre la recommandation de vote de l'Assemblée fédérale ; le contre-projet de l'Assemblée fédérale concernant l'initiative contre le renvoi a pour sa part été rejeté.

Par ailleurs, les deux initiatives populaires examinées lors de la législature précédente, à savoir l'initiative « Pour des naturalisations démocratiques » et l'initiative « Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale », ont été rejetées le 1er juin 2008, conformément à la recommandation de vote de l'Assemblée fédérale.

23 Élaboration d'un projet

En réponse à plusieurs initiatives parlementaires, la CIP-N a soumis à son conseil les projets d'acte suivants :

- [03.436](#) n lv. pa. Pour des campagnes de votation équitables
- [05.463](#) n lv. pa. Empêcher les mariages fictifs
- [06.458](#) n lv. pa. Renoncer à l'introduction de l'initiative populaire générale
- [07.400](#) n lv. pa. Droit parlementaire. Modifications diverses (intégrant : [05.437](#) n lv. pa. Conseillers fédéraux incapables d'exercer leur fonction ; [06.416](#) n lv. pa. Traitement prioritaire des interventions des commissions ; [06.467](#) n lv. pa. Modification de la loi sur le Parlement. Compétences de la Commission des finances)
- [08.407](#) n lv. pa. Faciliter l'admission et l'intégration des étrangers diplômés d'une haute école suisse
- [08.447](#) n lv. pa. Garantie de la confidentialité des délibérations des commissions et modification des règles légales relatives à l'immunité
- [08.522](#) n lv. pa. Exercice actif des droits politiques facilité pour les Suisses de l'étranger

- [09.402](#) n lv. pa. Sauvegarde de la démocratie, de l'État de droit et de la capacité d'action dans les situations extraordinaires
- [09.439](#) n lv. pa. Assurer l'accès à une carte d'identité classique, non biométrique, sans puce, à tous les ressortissants suisses / [10.308](#) n lv. ct. TG Loi sur les documents d'identité. Modification
- [09.480](#) n lv. pa. Pas d'élargissement de l'obligation de renseigner lors des relevés statistiques de la Confédération
- [09.532](#) n lv. pa. Conseil national. Congé-maternité. Motif d'excuse

Un résumé du rapport et des délibérations se trouve dans Curia Vista (suivre les liens ci-dessus).

La suppression de l'initiative populaire générale nécessitant une modification de la Constitution, le projet a dû être soumis au vote du peuple et des cantons, qui l'ont approuvé le 27 septembre 2009.

Le Conseil national ayant décidé de ne pas entrer en matière sur le projet de loi fédérale précisant le rôle des partis politiques dans la formation de l'opinion et de la volonté politique, élaboré par la commission, l'objet 03.436 a été liquidé à la session d'hiver 2009.

Le nombre réduit de projets élaborés par le Conseil fédéral (cf. point 22) et entrant dans le domaine de compétences de la commission a été largement compensé par la multitude d'initiatives déposées par les parlementaires. En effet, jamais une commission parlementaire n'avait procédé, en quatre ans, à l'examen préalable d'un nombre aussi important d'initiatives parlementaires. Si la CIP-N a donné suite à 41 des 114 initiatives parlementaires traitées, son homologue du Conseil des États a toutefois refusé, dans 20 cas, de donner son approbation, fermant ainsi la porte à l'élaboration d'un projet.

L'examen préalable d'une initiative parlementaire par la commission nécessite entre 30 et 60 minutes. L'élaboration d'un projet sous la houlette d'une commission parlementaire exige cependant un grand investissement en termes de temps et de travail ; le plus souvent, la commission doit en effet instituer une sous-commission, organiser une procédure de consultation et examiner les avis émis par le Conseil fédéral et par les autres commissions concernées.

Outre les projets d'acte déjà achevés, énumérés ci-dessus, la commission s'est longuement consacrée, durant la période sous revue, aux projets suivants, toujours en cours :

- [08.432](#) n lv. pa. La Suisse doit reconnaître ses enfants
- [10.403](#) n lv. pa. Nouveau système d'aide à la presse

Ces objets devraient être soumis au conseil au cours de la prochaine législature.

24 Autres activités

Conformément à l'art. 44, al. 1, let. c et d, LParl (cf. point 1), la CIP-N a traité, outre les objets qui lui ont été attribués par les bureaux des Chambres fédérales, divers problèmes d'actualité relevant de son domaine de compétences, parmi lesquels :

- Réforme du gouvernement, réorganisation des départements, réforme de l'administration
- Sans-papiers. Bilan de la réglementation applicable aux cas de rigueur
- Concentration des médias. Conséquences sur les institutions politiques
- Conventions en matière de double imposition et référendum en matière de traités internationaux
- Rapport OFPER : promotion du plurilinguisme dans l'administration fédérale de 2004 à 2008
- Passeports biométriques. Introduction à la suite de la votation populaire du 17 mai 2009
- Évaluation de la loi sur la transparence
- Financement des partis politiques
- Publication des sondages d'opinion réalisés avant les élections et les votations
- Compatibilité des initiatives populaires avec les droits fondamentaux

Certaines de ces discussions ont conduit la commission à déposer une motion de commission ou un postulat de commission.

Depuis les années 1990, les conséquences de la concentration des médias sur les institutions politiques figurent au rang des préoccupations prioritaires de la CIP. Cette dernière a profité du projet de révision totale de la loi sur la poste (09.049) du Conseil fédéral, qui prévoit notamment un système d'aide indirecte à la presse sous la forme de taxes postales préférentielles, pour soumettre, le 6 novembre 2009, à la Commission des transports et des télécommunications, chargée de l'examen préalable du projet, un co-rapport assorti de propositions.

Se fondant sur des considérations de droit constitutionnel, la CIP a en outre invité, le 20 août 2009, la Commission de l'économie et des redevances, chargée de l'examen préalable des conventions en matière de double imposition, à soumettre à l'avenir ce type d'accords au référendum facultatif en matière de traités internationaux. De sa propre initiative, le Conseil fédéral a modifié sa pratique en la matière dans les messages qu'il a soumis au Parlement le 27 novembre 2009, proposant de soumettre ces accords au référendum facultatif.

En vertu de l'art. 151 LParl, la commission a par ailleurs été consultée sur neuf projets d'ordonnance visant à mettre en œuvre des modifications législatives.

3 Composition de la commission, sous-commissions

31 Présidence

- Président session d'hiver 2007 – session d'hiver 2009 : Pfister Gerhard
- Vice-président session d'hiver 2007 – session d'hiver 2009 : Perrin
- Président session d'hiver 2009 – session d'hiver 2011 : Perrin
- Vice-président session d'hiver 2009 – session d'hiver 2011 : Hodgers

32 Membres de la commission

- Composition de la commission à partir de la session d'hiver 2007 : Amstutz, Brunner Toni, Donzé, Engelberger, Fehr Hans, Fluri, Gross, Heim, Hiltpold, Hodgers, Humbel Näf, Hutter Jasmin, Joder, Leuenberger-Genève, Marra, Meyer Thérèse, Moret, Perrin, Pfister Gerhard, Schibli, Schmidt Roberto, Stöckli, Tschümperlin, Wobmann, Zisyadis
- Démissions et nouveaux membres depuis la session d'hiver 2007 :
Geissbühler remplace Amstutz à partir de la session d'automne 2008
Bugnon remplace Brunner Toni à partir de la session de printemps 2009
Müller Philipp remplace Engelberger à partir de la session de printemps 2009
Schenker Silvia entre à la commission à la session de printemps 2009
Egger remplace Meyer Thérèse à partir de la session d'hiver 2009
Rutschmann remplace Hutter Jasmin à partir de la session de printemps 2010
Streff remplace Donzé à partir de la session d'automne 2010

33 Sous-commissions

La commission a institué les sous-commissions suivantes :

- « Pour des campagnes de votation équitables » (03.436) ; membres : Engelberger, Gross, Joder, Pfister Gerhard, Wobmann (jusqu'à la session de printemps 2009)
- « Faciliter l'admission et l'intégration des étrangers diplômés d'une haute école suisse » (08.407) ; membres : Heim, Hiltpold, Hodgers, Marra, Meyer Thérèse, Schibli (de la session d'hiver 2008 à la session d'été 2009)
- « La Suisse doit reconnaître ses enfants » (08.432) ; membres : Geissbühler, Hiltpold, Hodgers, Hutter Jasmin, Marra, Schmidt Roberto, Tschümperlin (de la session de printemps 2009 à la session d'automne 2009)
- « Sauvegarde de la démocratie, de l'État de droit et de la capacité d'action dans les situations extraordinaires » (09.402) ; membres : Fluri, Heim, Humbel Näf, Joder, Stöckli, Wobmann, Zisyadis (de la session d'été 2009 à la session de printemps 2010)
- « Aide à la presse » (10.403) ; membres : Bugnon, Fluri, Gross, Joder, Leuenberger-Genève, Pfister Gerhard, Schenker Silvia (à partir de la session d'automne 2010)
- « Réforme du gouvernement » (01.080) ; membres : Fluri, Gross, Hodgers, Joder, Pfister Gerhard, Rutschmann, Stöckli (à partir de la session de printemps 2011)

4 Nombre de séances nécessaires

41 Commission

Ces travaux ont exigé au total 33 séances (séances organisées en période de session non comprises), équivalant à 59 *jours de séance* ou 238.75 heures (soit 4 heures par jour de séance en moyenne).

À titre comparatif : 2004-2007 : 34 séances, 60 jours de séance, 290 heures

42 Sous-commissions

Les 24 séances de travail en sous-commission ont exigé au total 24 jours de séance (séances organisées en période de session non comprises) équivalant à 56.5 heures (soit environ 2,25 heures par jour de séance en moyenne).

Sous-commission « Pour des campagnes de votation équitables » (03.436) :

Les 3 séances de travail en sous-commission ont exigé au total 3 jours de séance équivalant à 7,75 heures (soit environ 2,25 heures par jour de séance en moyenne).

Sous-commission « Faciliter l'admission et l'intégration des étrangers diplômés d'une haute école suisse » (08.407) :

Les 3 séances de travail en sous-commission ont exigé au total 3 jours de séance équivalant à 4,5 heures (soit environ 1,5 heure par jour de séance en moyenne).

Sous-commission « La Suisse doit reconnaître ses enfants » (08.432) :

Les 4 séances de travail en sous-commission ont exigé au total 4 jours de séance équivalant à 7,75 heures (soit environ 2 heures par jour de séance en moyenne).

Sous-commission « Sauvegarde de la démocratie, de l'État de droit et de la capacité d'action dans les situations extraordinaires » (09.402) :

Les 3 séances de travail en sous-commission ont exigé au total 3 jours de séance équivalant à 8,75 heures (soit environ 3 heures par jour de séance en moyenne).

Sous-commission « Aide à la presse » (10.403) :

Les 7 séances de travail en sous-commission ont exigé au total 7 jours de séance équivalant à 15.75 heures (soit environ 2,25 heures par jour de séance en moyenne).

Sous-commission « Réforme du gouvernement » (01.080) :

Les 4 séances de travail en sous-commission ont exigé au total 4 jours de séance équivalant à 12 heures (soit environ 3 heures par jour de séance en moyenne).

5 En bref : les grands dossiers dont se saisira la commission pendant la 49^e législature, de 2011 à 2015

Sujets importants à traiter pendant la 49^e législature (2011 – 2015) en fonction des domaines de compétences de la CIP-N (selon l'état actuel des connaissances) :

- [08.432](#) n Iv. pa. La Suisse doit reconnaître ses enfants
- [10.052](#) é Loi sur l'asile. Modification
- [10.403](#) n Iv. pa. Nouveau système d'aide à la presse
- [10.440](#) é Iv. pa. Améliorer l'organisation et les procédures du Parlement
- [11.049](#) é Loi sur le personnel de la Confédération. Modification
- Loi fédérale sur la compétence de conclure des traités internationaux de portée limitée et sur l'application à titre provisoire des traités internationaux
- Législation d'exécution applicable à l'initiative sur le renvoi
- Modification des dispositions légales relatives à l'intégration des étrangers
- Initiative populaire « Élection du Conseil fédéral par le peuple »
- Mesures visant à garantir une meilleure compatibilité des initiatives populaires avec les droits fondamentaux
- Transparence du financement des activités politiques

Au vu des expériences passées, il est probable qu'au cours de la prochaine législature également, certains événements touchant au fonctionnement du Parlement et à l'exercice des droits populaires donneront à la commission l'occasion de débattre d'éventuelles autres modifications du droit parlementaire.